

Commande :

La commande, prend la forme d'un Bulletin d'inscription ou d'une proposition commerciale, dûment complété et renvoyé à *NUMSCALE*. La commande doit indiquer explicitement si le Client finance la commande de formation par un Organisme collecteur (OPCA, ...).

Toute inscription à une formation doit être confirmée par une commande écrite du Client. Cette inscription prend effet à réception de la commande par *NUMSCALE*.

En retour, *NUMSCALE* adresse un accusé de réception à destination du Client, émetteur de la commande. Dans le cas d'une formation Inter-entreprises, la convocation vaut accusé de réception de la commande du Client.

Prix :

Le tarif pour une session de formation est de 1050 € H.T par participant pour 3 jours.

Tous les prix exprimés en euros et indiqués hors taxes, sont à majorer du taux de TVA en vigueur, et comprennent uniquement les coûts d'animation ainsi que la documentation remise aux participants de la formation.

Les repas, hébergement, frais de transport, les documents spécifiques ne sont pas compris dans le prix de la formation.

Les prix des formations inter-entreprises en vigueur sont les prix figurant dans l'offre de formation de *NUMSCALE*.

Les prix figurant dans l'offre de formation de *NUMSCALE* sont susceptibles d'être modifiés selon la variation des conditions économiques.

Les prix de l'offre de formation peuvent également varier en fonction des évolutions du cadre réglementaire : durée, contenu de formation, les définissant ou en fonction des conditions locales particulières de réalisation.

Facture :

A l'issue de la formation, la facture sera adressée selon les termes définis lors de la commande (au Client ou à l'organisme collecteur) contient une copie de la liste de présence du ou des stagiaires ainsi qu'une attestation de fin de formation.

La société peut établir sur demande du Client et selon les termes exprimés lors de la commande, une convention de formation adressée au Client ou à l'Organisme Collecteur.

Sauf situation écrite contraire, le Client s'engage à payer dans son intégralité chaque facture valide qui lui sera soumise par *NUMSCALE* dans les trente (30) jours de la date de réception de ladite facture, comptant, sans escompte et par virement bancaire.

A défaut de prise en charge par un organisme collecteur, le Client s'engage à régler l'intégralité de la formation à *NUMSCALE*.

Convocation :

Pour toute formation inter-entreprises, *NUMSCALE* adresse au Client une convocation comportant les informations nécessaires : date, lieu, horaires, pré-requis, plan d'accès aux locaux accueillant la formation.

Le Client est en charge de transmettre ces informations au(x) salarié(s) participant à la formation, sauf indication contraire lors de la commande.

Une attestation de participation sera remise à chacun des participants à l'issue de la session de formation.

Intégralité :

L'accord, y compris les annexes, constitue l'intégralité de l'accord intervenu entre les parties, relatifs à son objet et se substitue à toute autre disposition ou accord antérieurs, écrits ou verbaux portant sur le même objet.

Confidentialité :

Aucune des parties ne doit divulguer ou utiliser, pour quelle que fin que ce soit, les informations confidentielles qu'elle pourrait acquérir ou recevoir dans le cadre de l'exécution de l'Accord, sans le consentement écrit préalable de la Partie qui a divulgué ces informations confidentielles.

Report - Annulation :

Annulation du fait de la société :

- NUMSCALE se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation si l'effectif est insuffisant pour assurer le déroulé pédagogique de la formation (à savoir inférieur à 4 participants), d'absence du formateur, de problème technique ainsi qu'en cas de force majeure.
Dans ce cas, NUMSCALE informe le Client dans les délais les plus brefs et lui propose de reporter l'inscription à la prochaine session de formation.
- Le Client ne peut prétendre à aucune indemnité pour quelle cause que ce soit du fait de l'annulation, ou d'un report d'une session de formation.

Annulation du fait du Client :

- Toute annulation par le client doit être communiquée par écrit.
- Pour toute annulation intervenant moins de huit (8) jours ouvrés avant le début de la formation ou pour toute interruption de formation commencée, la formation est due dans sa totalité.
- Pour les annulations intervenant entre le neuvième (9^{ème}) et le dixième (10^{ème}) jours ouvrés précédant le début d'une formation, la Société facturera au Client une indemnité forfaitaire de 30 % du montant de la formation annulée.
- En cas de non prise en charge ou de non-paiement par l'organisme collecteur, pour quelque motif que ce soit, le Client s'engage à prendre à sa charge le coût de la formation.
- Le Client a la possibilité, jusqu'à midi (12h00) la veille de la date de début d'une formation, de remplacer un salarié défaillant par un autre (information à communiquer par mail).